

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 3 AVRIL 2025

Nb de membres du Conseil municipal : 23	<p>PRESENTS : Mme DEPIERRE Maire, Mme REGALDI, M. POULET, Mme BUGADA, M. CHUARD, Mme BRIOT GAIDIOZ, M. PETIGNY, Adjoints, Mme BOUDRY, conseillère municipale déléguée, M. TAUBATY, Mmes GRESSER, CALONNE, LAMY, M. MOLIN, Mmes CHATEAU, PINGAT-CHANEY, MM. MARTI, MEYNIER, Mme HALLE, M. ROBERGET, conseillers municipaux.</p> <p>ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : Mme BAILLY pouvoir à Mme GRESSER M. BRUNIAUX pouvoir à Mme PINGAT-CHANEY Mme VERNIER pouvoir à Mme DEPIERRE M. JABER pouvoir à M. TAUBATY</p> <p>SECRETAIRE DE SEANCE : Mme HALLE</p>
Nb de conseillers en exercice : 23	
Nb de conseillers présents participants au vote : 19	
Nb de procuration : 4	
Convocation du : 28 / 03 / 2025	

DÉLIBÉRATION N° 32 :

Motion de soutien au Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté pour la renégociation du financement des lignes ferroviaires

Madame la Maire expose que les négociations entre l'Etat et la Région, dans le cadre du prochain Contrat de Plan, vont débuter prochainement et traiteront des enveloppes nécessaires à l'entretien des lignes ferroviaires.
Les études montrent que les

Considérant que la région Bourgogne-Franche-Comté dispose d'un des réseaux ferrés les plus denses de France, représentant 10% du réseau ferré national ;

Considérant que la région Bourgogne-Franche-Comté a été en tête des dépenses en euros par habitant affectées au fonctionnement des politiques de mobilité en 2023, avec 180 euros par habitant ;

Considérant que la région Bourgogne-Franche-Comté est confrontée à des difficultés financières pour assumer les investissements nécessaires à l'entretien des dessertes ferroviaires des secteurs ruraux, qui représentent 25% du réseau régional ;

Considérant que le gestionnaire d'infrastructures SNCF Réseau évalue entre 400 et 500 millions d'euros le besoin en investissements d'ici à 2032 ;

Considérant que la région Bourgogne-Franche-Comté ne peut assumer seule un tel niveau d'investissement, étant donné que le réseau ferroviaire est propriété de l'État ;

Considérant que de nombreuses lignes rurales n'ont pas connu d'investissements de régénération depuis 70 ans, les rendant extrêmement fragiles vis-à-vis des aléas climatiques ;

Considérant qu'un déraillement a eu lieu l'été dernier sur le réseau régional, soulignant la nécessité urgente d'investissements ;

Considérant que le contrat de plan État-Région, qui court jusqu'en 2027, n'a pas prévu les investissements nécessaires ;

Considérant que le report vers le train représente un levier fondamental de désenclavement des territoires, de rapprochement des habitants des centres métropolitains, et de lutte contre les effets du réchauffement climatique ;

Considérant que les élus régionaux ont adopté à l'unanimité, lors de l'assemblée plénière du 21 février, un rapport visant à entamer une renégociation avec l'État dans le cadre du protocole dit « lignes de desserte fine du territoire » ;

Considérant que les clefs de financement de ce protocole, signé alors que les estimations en termes de besoins d'investissement étaient loin d'atteindre ces niveaux, ne sont aujourd'hui pas plus applicables qu'acceptables ;

Considérant que l'Association Mouchard TGV se mobilise pour le maintien des sillons de TGV Lyria actuels et l'optimisation des cadencements pour joindre les gares de Dole et Dijon afin d'ouvrir les possibilités pour rejoindre Paris,

Considérant que la commune d'Arbois compte une gare qui est un élément important de l'attractivité de la ville en matière touristique et économique et indispensable pour l'emploi et tout autre besoin de mobilité,

Le Conseil Municipal d'Arbois,

- **Insiste sur l'importance du maintien de lignes ferroviaires** de qualité permettant la desserte en TER, reliant Arbois, comme bon nombre d'autres bourgs ruraux, aux agglomérations pour en assurer l'attractivité, le maintien de l'emploi et du développement économique et touristique, et encourager les habitants à recourir à une mobilité moins émettrice de CO2 pour l'ensemble de leurs déplacements,
- **Exprime son soutien** à la région Bourgogne-Franche-Comté dans sa démarche de renégociation avec l'État pour obtenir un financement pérenne des lignes ferroviaires rurales ;
- **Appelle l'État** à prendre ses responsabilités en tant que propriétaire du réseau ferroviaire et à investir de manière significative dans l'entretien et la régénération des lignes rurales ;
- **Demande** que des mesures urgentes soient prises pour éviter la dégradation continue des petites lignes ferroviaires et garantir la sécurité des circulations.
- **Demande** à la Région d'être présente auprès de l'association Mouchard-TGV.

Pour copie certifiée conforme à l'original,

Arbois, le 7 avril 2025

La Maire d'ARBOIS

Valérie DEPIERRE

La Secrétaire de Séance



Cathy HALLE